



Garde pour mon fils en cas de deces

Par **liapheo**, le **01/06/2011** à **11:38**

Bonjour,

Maman d'un petit garçon de 4 ans qui n'a jamais vu son pere depuis sa naissance jusqu'a aujourd'hui, je voulais savoir si je venais qu'a mourrir que deviendrais mon fils ? est ce qu'il serait obligatoirement remis a son pere qui l'a reconnu a la naissance mais qui n'a jamais donne signe de vie ou bien il serait confié a ses grands parents maternel qui voit tout les jours et qui s'en occupe admirablement bien ? est ce qu'il y a des demarches administratives a faire pour que cela n'arrive jamais et surtout sans que le soit disans pere soit averti de ces demarches ? que me conseillez vous ? en attente d'une reponse tres serieuse merci .